



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38

Mercredi 20 octobre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 13 octobre 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Nathalie Grandjean, chemin des Bourguignons 58, 2505 Bienne

Propriétaires: Nathalie Grandjean, chemin des Bourguignons 58, 2505 Bienne; Thomas Grandjean, rue de la Faverge 5, 2853 Courfaivre

Auteur du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 1346, au lieu-dit «rue Neuve 2», 2738 Court

Projet: changement d'affectation de pièces habitables en locaux d'accueil extrafamilial (crèche «La Coccinelle»)

Dimensions: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 13 octobre 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Validation

Votation communale du 13 juin 2021

Par cet avis et conformément à l'article 16 alinéa 2 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, le Conseil municipal valide les résultats du scrutin communal du 13 juin 2021 (objet de la votation: crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- bruts pour la réfection complète des routes communales, le remplacement de l'éclairage public, ainsi que la réfection et le remplacement du réseau d'assainissement (eaux usées et pluviales), dans les secteurs suivants: «Sous-Graitery», «route de Chaluet» et «chemin de la Nancoran»).

Résultats:

Oui: 558

Non: 79

Blancs: 7

Court, le 20 octobre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Bois de feu

Le délai pour les commandes de bois de feu est fixé au 31 décembre 2021. Les bulletins de commande sont à disposition au bureau communal. Le prix est fixé à CHF 70.- l'unité pris au pâturage.

Le lieu de stockage du bois est encore à définir.

Eschert, le 14 octobre 2021

Secrétariat communal

Elections communales

Renouvellement des autorités (du 01.01.2022 au 31.12.2025)

Dans le délai imparti (14 octobre 2021, 17 h), une seule liste pour les postes de conseillers communaux et une seule liste pour le poste de maire ont été déposées au secrétariat communal, soit celles de:

Liste «Entente Villageoise»

- M^{me} Stéphanie Burri, 1972, contrôlease qualité, Sous-Raimeux 6, 2743 Eschert
- Monsieur Albino Zanin, 1970, ingénieur en électronique, Rue du Tilleul 16, 2743 Eschert
- Monsieur Daniel Neukomm, 1978, mécanicien-décolleteur, La Coire 8, 27843 Eschert
- Monsieur Pierre-André Barras, 1985, agent d'exploitation, Le Creux 7, 2743 Eschert

Liste «Entente Villageoise»

- Monsieur Jean-Daniel Parrat, 1972, agent de police, Sous-Raimeux 8, 2743 Eschert pour la mairie

Conformément à l'art. 36 du règlement concernant les élections par les urnes, M. Parrat a été proclamé élu tacitement pour le poste de maire et M^{me} Burri, M. Neukomm, M. Barras et M. Zanin ont été proclamés élus tacitement pour le conseil communal par le conseil communal en séance du 18 octobre 2021.

Par conséquent, il n'y aura pas d'élection communale le 28 novembre 2021.

Eschert, le 18 octobre 2021

Conseil communal



Loveresse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage: Weinmann Angèle et Tièche Alain, Le Moulin 2, 2732 Loveresse

Auteur du projet: Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet: parcelle N° 680, Le Moulin 2, 2732 Loveresse

Description du projet: Construction d'une véranda

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: zone Mixte M2

Dépôt public: du 20 octobre au 19 novembre 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 12 octobre 2021

Conseil communal



Champoz

Communication – Fermeture du bureau communal

Le lundi 25 octobre 2021, le bureau communal sera fermé.

L'ouverture du bureau communal du lundi soir sera remplacée par le mardi 26 octobre 2021 de 18h 30 à 19h 30.

Champoz, le 5 octobre 2021

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Anna-Maria et Mihai-Ionut Moldovan, rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Edy's construction Sàrl, case postale 329, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 2103, au lieu-dit «rue de Mévilier 11», 2738 Court

Projet: construction d'une maison familiale à très basse consommation d'énergies (valeurs Minerergie-P), d'un réduit extérieur avec couvert à voitures, pose d'une serre de jardin et pose d'une citerne de 6'500 litres pour les eaux grises

Chauffage: poêle à pellets; pompe à chaleur (air-eau) de type Atlantic Alfea Extensa A.I. +8 pour le chauffage de l'eau domestique

Technique: panneaux photovoltaïques sur la toiture

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court.

Avis de construction

Requérant / maître d'ouvrage : La Pimpinière, Rue H.-F. Sandoz 64, 2710 Tavannes.

Propriétaire : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet : La Pimpinière, Rue H.-F. Sandoz 64, 2710 Tavannes.

Adresse du projet : parcelle N° 683, Beau-Site 10, 2732 Loveresse

Description du projet : Pose de clôtures en grillage double fils anthracite : longueur 60,5 m/hauteur 1,23; longueur 102,5m/hauteur 1,83; longueur 34 m/hauteur 1,23 m

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction : ZBP Zone affectée à des Besoins Publics

Dépôt public : du 20 octobre 2021 au 19 novembre 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 12 octobre 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Foyer des Prés SA, par M. François Niederhäuser, Chemin des Prés 3, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 627, 628, 629, 630, 635 et 713, au lieu-dit : «Chemin des Prés», commune de Loveresse.

Projet : déplacement et réaménagement du chemin d'accès comprenant la pose de bordures en pavés et d'un nouveau revêtement AC ainsi que l'assainissement des réseaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 octobre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Foyer des Prés SA, par M. François Niederhäuser, Chemin des Prés 3, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : KWSA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelles N°s 630 et 631, au lieu-dit : «Chemin des Prés 3», commune de Loveresse.

Projet : transformation du bâtiment existant et construction d'un agrandissement pour le «Foyer des Prés» et la crèche «Le Tournesol», pose de panneaux photovoltaïques en toiture, installation d'une pompe à chaleur extérieure au nord, construction d'une annexe, création de deux places de stationnement et réaménagement des espaces extérieurs (y compris plantation de nouveaux arbres).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 octobre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Elections communales du 28 novembre 2021

Les listes de candidats suivantes ont été déposées jusqu'au vendredi 15 octobre 2021 à 11 h pour l'élection du président des assemblées communales, du maire et de quatre membres du conseil communal :

Président des Assemblées communales

- Liste N° 1

M. Pascal Balli

Maire

- Liste N° 1

M^{me} Fabienne Secchi

Quatre membres du conseil communal

- Liste n° 1

M^{me} Christiane Stork

M. Mathias Boegli

M. Michaël Schlappach

Le conseil communal proclame que tous les candidats sont élus tacitement et qu'une élection complémentaire aura lieu le **28 novembre 2021** pour l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Les citoyennes et citoyens habilités à voter en matière communale pourront voter pour n'importe quelle personne éligible conformément à l'art. 87 du règlement d'organisation. Sera élue la personne qui recueille le plus de voix.

Loveresse, le 18 octobre 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Carabotti Sandra, rue du Stand 14, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelles N°s 13 et 23, rue du Stand 12

Projet : Reconstruction partielle de l'habitation côté Ouest et réaménagements intérieurs (parcelle 23); remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau (parcelle 13)

Zone : H3

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 octobre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 965, au lieu-dit : «Gorges de Court», commune de Moutier.

Projet : remplacement sur le mât existant des antennes existantes par des antennes de nouvelle génération pour le compte de Salt Mobile SA.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : Gorges de Court.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 octobre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Madame et Monsieur Pascale et Christian Miserez, Rue Jolimont 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Miserez Sàrl, Avenue de la Gare 4b, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N°s 2394 et 710, au lieu-dit : «Avenue de la Gare 4a et 4b», commune de Moutier.

Projet : démolition de l'atelier 4b, construction d'une maison familiale avec PAC extérieure, transformation des façades ainsi que de la toiture du bâtiment 4a et intégration de ce dernier à la nouvelle maison familiale.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Cpc2.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 octobre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste de :

Monteur de réseau au service des Eaux à 100%.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch

Délai de réception des postulations : **lundi 1^{er} novembre 2021.**

Moutier, le 5 octobre 2021

Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Avis de construction

Requérant : Giamberini Yvette, Blanche-Terre 13, 2740 Moutier

Auteur du projet : Miserez Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1793, Blanche-Terre 13

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au Nord de la parcelle

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 novembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 20 octobre 2021

Services Techniques-Urbanisme



FC Reconvilier – Course de boules 23 octobre 2021

Fermeture momentanée – Chemin du Stade

Dans le cadre de la traditionnelle course de boules organisée par le FC Reconvilier, nous vous informons qu'une partie du Chemin du Stade sera fermée momentanément à la circulation. La fermeture est prévue le **samedi 23 octobre 2021 de 12 h à 16 h**, depuis le Stade de foot jusqu'à la hauteur du parking public.

Nous vous remercions d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place et pour votre compréhension.

Reconvilier, le 20 octobre 2021

Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES – SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 2269, au lieu-dit : «La Lai-pray», commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment industriel comprenant un atelier, des surfaces de dépôt/stock, une salle de montage, un réfectoire et des bureaux, aménagement d'un accès sur le pourtour du bâtiment et de 20 places de stationnement à l'extérieur et 4 à l'intérieur et pose de deux enseignes publicitaires en façades Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ 2 «Le Lai-pray».

Déro-gation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 novembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 octobre 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Rénovation de l'immeuble situé au 50, rue de la Colline à Reconvilier en vue de son utilisation comme hébergement collectif

À la rue de la Colline à Reconvilier, une structure d'hébergement collectif pour requérants d'asile a été exploitée dans une propriété cantonale jusqu'en 2019. Cette propriété est actuellement en cours de rénovation afin de pouvoir être à nouveau utilisée à moyen terme comme logement collectif pour les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés.

Les travaux devraient être achevés d'ici février 2022. Vers la fin de l'année 2021, l'Office de l'intégration et des affaires sociales décidera, en fonction des besoins en espace et en concertation avec la municipalité, si la structure d'hébergement sera ouverte ou maintenue à titre complémentaire. En cas d'ouverture, le site de Reconvilier sera géré par la Croix-Rouge suisse Canton de Berne.

La Municipalité de Reconvilier n'est pas opposée à la réouverture du centre cantonal et aspire à une future coopération positive.

Reconvilier, le 18 octobre 2021

Le Conseil municipal



Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée le **mercredi 20 octobre 2021**.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le numéro : 079 853 14 50.

Réouverture le mercredi 27 octobre 2021.

Roches, le 14 octobre 2021

Conseil communal



Elections municipales du 28 novembre 2021

Au terme du délai légal, le 15 octobre 2021 à 17 h, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal :

Maire(sse) et Président(e) des assemblées :

Liste N° 1 : M^{me} Florence Affolter

Conformément à l'article 37 du Règlement concernant les élections par les urnes, étant donné que le nombre de candidat(e)s ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, M^{me} Florence Affolter est élue tacitement.

Membres du Conseil municipal, 4 sièges :

Liste N° 1 : M^{me} Jessica Reber

Liste N° 2 : M. Henri Burkhalter

M. Jean-Claude Meyer

M. Joël Bouchat

M^{me} Audrey Sommer

Vu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, les citoyennes et les citoyens de Sorvilier ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder par les urnes, selon le système majoritaire, à l'élection de quatre membres du Conseil municipal pour la

période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Membres de la Commission d'école, 4 sièges :

Liste N° 1 : M^{me} Davina Bouchat

Conformément à l'article 37 du Règlement concernant les élections par les urnes, étant donné que le nombre de candidat(e)s ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, M^{me} Davina Bouchat est élue tacitement.

Conformément à l'article 28 du Règlement concernant les élections par les urnes, lorsqu'aucune liste de candidat(e)s n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sorvilier, le 20 octobre 2021

Le Conseil municipal



Mise au concours

A la suite d'une mutation interne, la Municipalité de Tavannes met au concours le poste de

Préposé(e) au contrôle des habitants et à la Police administrative

pour un poste à 100% et entrée en fonction le 1^{er} décembre 2021 ou à convenir.

Activités principales :

- Tenue du contrôle des habitants
- Règlementation des conditions de séjour des étrangers
- Exécution de divers mandats dans le cadre de la Police administrative

Profil souhaité :

- Être au bénéfice d'un CFC d'employé(e) de commerce
- Expérience dans un poste similaire et connaissance approfondie dans les outils informatiques
- Contact facile et bonne résistance au stress
- Flexibilité, autonomie et aisance rédactionnelle

Nous offrons un poste varié mais exigeant avec un salaire conforme aux traitements de l'échelle cantonale. Les postulations avec documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, **jusqu'au 29 octobre 2021**, ou par courriel à secretariat@tavannes.ch. Le cahier des charges peut être consulté sur le site Internet de la commune «tavannes.ch».

Tavannes, le 11 octobre 2021

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne

samedi 20 novembre 2021 à 19 h

à la Salle Communale de Tavannes

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2020.
2. Passation des comptes communaux 2020 :
 - a) Compte forestier.
 - b) Compte bourgeois.
3. Approuver le passage au nouveau modèle comptable MCH2, moyennant réévaluation des actifs du bilan.
4. Budgets communaux pour 2022.
5. Rapport du Président.
6. Elections :

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

- a) de deux membres du Conseil formant la série sortante (Lucas Prêtre et René Eicher)
 - b) des membres de l'organe de vérification des comptes.
7. Discuter et approuver les nouveaux tarifs pour les salaires et les vacances.
8. Divers et imprévus.

Tavannes, le 18 novembre 2021
 Conseil de bourgeoisie de Tavannes
 Le secrétaire: Jean-Claude Prêtre

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement propose à la population, aux particuliers, aux commerçants et aux artisans une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir entre le 1^{er} et le 23 décembre 2021.

Les personnes intéressées à participer à cette sympathique initiative voudront bien s'annoncer jusqu'au 22 novembre 2021 en mentionnant la date choisie au secrétariat municipal par téléphone au 032 482 60 43 ou par courriel à secretariat@tavannes.ch.

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur, nous vous déconseillons d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 14 octobre 2021

La commission de l'Environnement



Valbirse

Votation populaire en matière communale

Votation du 28 novembre 2021

Les citoyennes et citoyens de Valbirse, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le

Dimanche 28 novembre 2021,
 au local habituel (Salle communale à Malleray)

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

Acceptez-vous le Plan de quartier valant permis de construire « Pierre de la Paix »?

Le message d'information et le matériel de vote parviendront aux ayants droit au vote au plus tard trois semaines avant la votation (article 9 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

30 jours avant le scrutin populaire, le dossier est déposé au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary (article 21 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Bévilard, le 8 octobre 2021

Conseil communal de Valbirse

Divers

Court/Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le **mardi 16 novembre 2021 à 19h** au hangar des Sapeurs-pompiers de Court.

Les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des Sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

Court, le 20 octobre 2021

L'Etat-major

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Recrutement

Jeudi 18 novembre 2021 à 19h30, 2746 Crémines, halle de gymnastique

Les personnes ci-dessous sont convoquées pour le recrutement: (masques obligatoires)

Belprahon

Aubry Jehann, Béguelin Gilles, Bouduban Alice, Chédel Kelly, Hentzi Valentin, Wegmüller Morgane

Corcelles

Bandelier Coline, Lab Antoine, Boillat Alexandre

Crémines

Rieder Jonah, Stoller Loan, Wahli Yohan

Eschert

Charmillot Juliane, Da Cunha Alves Melani, Geiser Wendy, Gobat Maxim

Grandval

Gerber Sandra, Loewenghut Diego, Zoppè Lazlo

Seehof

Zbinden Matthias

Toutes les personnes intéressées, résidant dans les Communes ci-dessus, âgées de 20 à 50 ans, désirant rejoindre le corps des sapeurs-pompiers du Cornet, sont invitées à se présenter à cette séance d'information.

Crémines, le 14 octobre 2021

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Communauté scolaire de Jean Gui

Assemblée ordinaire des délégués, vendredi 26 novembre 2021 à 19h30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2021
3. Correspondance, communications
4. Budget 2022 + plan financier 2021-2026
5. Information mini-step
6. Information vie scolaire
7. Divers

La Tanne, le 12 octobre 2021

Le président de la commission scolaire: Raymond Fuhrer

i informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
 Administration communale
 Les Grands Clos 5, Belprahon
 Case postale 257
 2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
 Courriel: secretariat@belprahon.ch
 Tél. de la caisse: 032 493 18 60
 Courriel: caisse@belprahon.ch
 Heures d'ouverture: Jeudi de 15h à 17h
 Site internet: www.belprahon.ch